

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2026 À SAINT-BENOÎT

Vendredi 18, samedi 19 et dimanche 20 septembre 2026



Cet appel à projets s'adresse à tous les acteurs souhaitant proposer une action (culture, artisanat, sport nature, restauration, etc.) à l'occasion des Journées européennes du patrimoine 2026 qui seront organisées par la Ville de Saint-Benoît.

Quel que soit le statut juridique du candidat, il est possible de proposer une action pour l'événement en remplissant le dossier de candidature.

Date limite de dépôt du dossier :

30 juin 2026 inclus (cachet de la poste faisant foi)

À retourner par courriel à : culture@ville-saintbenoit.re

et/ou par voie postale à l'adresse suivante :

M. le Maire
Mairie de Saint-Benoît
21 bis rue Georges Pompidou
BP 61
97470 Saint-Benoît

et/ou déposé sur place à la **Direction de la Culture** contre récépissé.

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00 - vendredi de 8h00 à 12h00

Présentation des Journées européennes du patrimoine (JEP)

Créées en 1984 par le ministère de la Culture sous le nom de « Journées portes ouvertes des monuments historiques », les Journées européennes du patrimoine constituent aujourd'hui une manifestation culturelle incontournable. Elles ont pour objectif « de montrer au plus grand nombre la richesse extraordinaire de notre patrimoine au travers de rendez-vous inédits, de visites insolites et d'ouvertures exceptionnelles. »

Elles permettent de valoriser le patrimoine dans toute sa richesse et sa diversité. En effet, elles « sont l'occasion de découvrir le patrimoine dans ses formes les plus diverses : des édifices religieux, des bâtiments administratifs, militaires ou judiciaires, des lieux de commémoration, des sites industriels ou des ateliers d'artisans. Beaucoup de demeures privées ouvrent également leurs portes à cette occasion.

Pour accompagner ces visites exceptionnelles, différentes animations sont proposées : des visites guidées aux circuits à thème, en passant par des démonstrations de savoir-faire, des représentations théâtrales, des concerts ou des promenades en musique. Apprendre et découvrir tout en s'amusant, pour tous les âges et le plus grand nombre. »¹

La Ville de Saint-Benoît participe chaque année aux Journées européennes du patrimoine, qui se déroulent le troisième week-end de septembre. Elle propose à cette occasion de nombreuses actions culturelles en partenariat avec le tissu associatif et économique local.

Présentation du calendrier de la manifestation culturelle :

- Vendredi 18 septembre : journée dédiée aux scolaires
- Samedi 19 et dimanche 20 septembre : journées dédiées au grand public

À noter :

Toutes les animations qui auront lieu sur l'esplanade du front de mer seront regroupées sur la journée du samedi 19 septembre. Des emplacements seront réservés, à cet effet, aux acteurs qui auront été retenus suite à leur réponse à cet appel à projets.

Les visites, et autres actions culturelles, qui n'auront pas lieu sur l'esplanade du front de mer pourront se tenir normalement sur l'espace public, sous réserve que leur organisateur ait bien transmis un « formulaire d'organisation de manifestation » à la mairie, en même temps que son dossier de candidature à cet appel à projets.

¹Source : <https://journeesdupatrimoine.culture.gouv.fr/les-journees-europeennes-du-patrimoine-des-rendez-vous-exceptionnels-avec-le-patrimoine>

Objets de l'appel à manifestation d'intérêt

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui dispose que :

« Sauf dispositions législatives contraires, lorsque le titre mentionné à l'article L. 2122-1 permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester »,

et ainsi assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public pour l'exercice d'activités économiques, la Ville de Saint-Benoît procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP.

Les thèmes des JEP pour l'édition 2026 :

Les thèmes nationaux sont « **Patrimoine de la photographie** » et « **Patrimoine en péril : raviver, résister, réimaginer** ». À cela s'ajoute une thématique propre au territoire de Saint-Benoît qui fait écho à : « **La rivière et l'eau** ».

Les prestations attendues, en lien avec les thèmes des JEP :

- **Action à destination des écoles**
 - Projet d'éducation artistique et culturelle (PEAC) à destination des écoles du territoire, de la maternelle au lycée.

- **Actions à destination du grand public**
 - Visites commentées du patrimoine local (centre-ville historique de Saint-Benoît, monuments historiques ou patrimoniaux, édifices religieux, sites industriels, ateliers d'artisans, demeures publiques ou privées, sites naturels, etc.) ;
 - Animations en lien avec le patrimoine culturel ou naturel local (ateliers, spectacles, activités nature, etc.) ;
 - Expositions sur le patrimoine local ;
 - Mise en valeur de projets scolaires d'éducation artistique et culturelle (tout établissement scolaire du territoire, de la maternelle au lycée) ;
 - Exposants sur le marché d'art et du patrimoine ;
 - Exposants sur l'espace de restauration (professionnels ou associations, installés en food-truck ou sous des chapiteaux) ;

La Ville mettra en œuvre divers moyens financiers, logistiques et de communication envers les participants, sous réserve de certains critères et dans la limite de ses moyens.

Modalités relatives à l'appel à manifestation d'intérêt

Modalités de mise en concurrence :

Seuls les dossiers complets et transmis dans les temps seront étudiés.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée en page 1, la Ville de Saint-Benoît pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public.

Les actions proposées à titre gratuit ne sont pas soumises à concurrence. Toutefois, si elles nécessitent une occupation de l'espace public ou une mise à disposition de moyens par la Ville, leur prise en compte restera conditionnée aux disponibilités et aux contraintes d'organisation.

Les candidatures sont ouvertes à l'ensemble des acteurs réunionnais, tout en accordant une attention spécifique à ceux dont l'activité est menée à proximité du territoire communal, afin de favoriser les synergies locales.

Les candidatures seront classées en fonction de la notation obtenue.

Tous les candidats seront avisés par courrier de la suite accordée à leur dossier.

Quelle que soit la suite donnée à la proposition de tel ou tel candidat, ce dernier ne pourra se prévaloir d'une quelconque indemnisation.

Modalités relatives aux moyens déployés pour le projet :

Les moyens mis à disposition par la Ville seront examinés au cas par cas, en fonction de la nature du projet, des besoins exprimés par le candidat et des disponibilités matérielles de la collectivité.

- **Pour le marché d'art et du patrimoine et pour l'espace de restauration**, la Ville mettra uniquement à disposition un point électrique. Aucun autre moyen matériel ne pourra être fourni par la collectivité.
- **Pour les autres candidatures**, les candidats pourront formuler leurs demandes de moyens en précisant les besoins souhaités, lesquels seront étudiés dans la limite des disponibilités de la Ville et des contraintes d'organisation.

Les candidats devront également indiquer, dans leur dossier, s'ils sont en mesure de maintenir leur projet même en cas de réponse partielle à leurs demandes de moyens.

Critères d'analyse de l'appel à candidature :

- **Concernant les candidatures relatives aux visites commentées, animations ou expositions :**

La Ville souhaite pouvoir mettre en lumière ses sites patrimoniaux et naturels sous divers formats, de centre-ville historique, aux édifices religieux, en passant par les milieux d'eau douce. Les animations ou ateliers proposés par les candidats pourront se dérouler partout sur le territoire, ou bien sur l'esplanade du front de mer (le samedi 19 septembre uniquement). Pour ceux proposés sur l'esplanade, la Ville souhaite mettre en avant les savoir-faire artisanaux (vannerie, taille de pierre, travail du bois, etc.).

L'analyse des candidatures sera effectuée au regard des critères suivants :

- **40 % → Qualité et pertinence du projet ou de la prestation :** adéquation avec les attentes de la municipalité, lien avec un des thèmes des JEP 2026 et avec le territoire ;
- **30 % → Partenariats, ancrage territorial et financements :** coopérations prévues, implication/valorisation d'acteurs locaux, articulation avec le tissu associatif ou patrimonial, niveau de sollicitation de la Ville, autres financements annoncés, équilibre économique du projet ;
- **20 % → Faisabilité et qualité de mise en œuvre :** moyens humains, logistiques et techniques mobilisés, communication prévue, sécurité, expérience sur des projets similaires ;
- **10 % → Attractivité et rayonnement du projet :** amplitude d'ouverture, capacité d'accueil, nombre de visiteurs visés.

Rappel : lorsqu'une visite commentée est proposée dans un cadre commercial ou touristique, notamment dans les musées de France et les monuments historiques ouverts au public, elle doit être assurée par un prestataire titulaire de la carte professionnelle de guide-conférencier. Cette obligation ne s'applique pas aux visites organisées par une association à but non-lucratif, sous réserve du respect de la réglementation applicable (Code du tourisme, article L. 221-1 ; Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016, article 109).

- **Concernant les candidatures relatives à la mise en valeur de projets scolaires :**

Les candidatures seront examinées en fonction des critères suivants :

- **Pertinence du projet :** lien avec un des thèmes des JEP, dimension éducative et artistique, cohérence avec le niveau des élèves (de la maternelle au lycée) et avec le territoire concerné.
- **Conditions de mise en valeur :** lieu(x) souhaité(s) pour la présentation du projet, en fonction des espaces disponibles dans la ville, sur l'esplanade du front de mer ou dans les établissements scolaires ;
- **Moyens nécessaires :** besoins humains, techniques et financiers, ainsi que les supports de valorisation envisagés (exposition, format imprimé/numérique, etc.).

- **Concernant les candidatures relatives au marché d'art et du patrimoine :**

Tous les types d'art et d'artisanats dont le travail peut faire écho aux thèmes des JEP 2026 sont les bienvenus. Les candidats seront tous présents sur l'esplanade du front de mer le samedi 19 septembre (uniquement).

Les exposants pourront présenter des créations valorisant les savoir-faire locaux, tels que la vannerie (sacs, vouves, vannes, etc.), la taille de pierre (pilons, etc.), travail du bois, ou d'autres techniques artisanales ancrées dans le territoire. Il peut s'agir de fabrication d'objets décoratifs ou utilitaires, traditionnels ou modernes, inspirés du patrimoine ou des paysages réunionnais.

L'analyse des candidatures sera effectuée au regard des critères suivants :

- **40 % → Ancrage territorial et savoir-faire locaux :** présentation de créations issues de savoir-faire locaux ou valorisant le territoire ;
- **30 % → Lien avec le thème de l'événement :** cohérence de la proposition avec la thématique et le public local, originalité des créations et leur aptitude à s'inscrire dans une ambiance conviviale et festive ;
- **30 % → Moyens matériels et humains mobilisés :** capacité de l'exposant à assurer sa présence, son installation et la présentation de ses créations dans de bonnes conditions.

- **Concernant les candidatures relatives à l'espace de restauration :**

Les prestataires devront proposer une offre de restauration en lien avec la cuisine traditionnelle réunionnaise et, plus largement, avec les saveurs, produits et savoir-faire culinaires locaux. Les propositions pourront prendre différentes formes, telles que des snacks, des repas, des desserts, des boissons ou encore des préparations mettant en valeur les produits locaux et de saison. Une attention particulière sera portée aux propositions s'inscrivant dans l'esprit de l'événement, en valorisant l'identité culinaire réunionnaise, la convivialité et la qualité des produits proposés.

Les candidats seront tous présents sur l'esplanade du front de mer le samedi 19 septembre (uniquement).

Les candidatures seront examinées selon les critères suivants :

- **50 % → Qualité et cohérence de l'offre de restauration :** diversité des propositions, adéquation avec le thème de l'événement (« la rivière et l'eau »), capacité à proposer une offre adaptée au public attendu ;
- **50 % → Valorisation des produits locaux :** utilisation de produits du territoire, mise en avant des circuits courts, des recettes traditionnelles, revisites de savoir-faire culinaires locaux, etc.

Identification du propriétaire du domaine public :

Ville de Saint-Benoît
21 bis rue Georges Pompidou – BP 61
97 470 SAINT-BENOIT

Collectivité territoriale, personne morale de droit public, située dans le Département de la Réunion, identifiée au SIREN sous le numéro 219 740 107, représentée par son Maire, Monsieur Patrice SELLY.

Caractéristiques principales pour un titre d'occupation du domaine public :

L'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle.

Horaires prévisionnels d'occupation pour un emplacement sur **l'esplanade du front de mer lors de la journée du samedi 19 septembre 2026 : 9h00 à 20h00.**

Modalité d'occupation : les acteurs sont invités à renseigner leurs besoins logistiques et techniques dans le dossier de candidature, selon la catégorie dans laquelle ils postulent.

Obligations :

- Respect des horaires (installation avant 9h, présence sur site de 9h à 20h) ;
- Maintien de l'emplacement propre pendant la journée.

Tarification des redevances pour l'occupation du domaine public communal* :

Type d'occupation / Activité	Tarifs actuels
Occupants ponctuels	Cas n°1 : 3 € / 1m x 3m / jour Cas n°2 : camion/roulotte/foodtruck : 3 € / ml / jour
Associations à bus non-lucratifs, collectivités, partenaires institutionnels	Gratuit

**Conformément à la délibération n°046 – 07 – 2023, prise en Conseil Municipal le 4 juillet 2023.*

Contact relatif à l'organisation de la manifestation culturelle :

Direction de la Culture : 0262 50 77 08 / culture@ville-saintbenoit.re

DOSSIER DE CANDIDATURE

À remplir par tous les acteurs proposant une action lors des Journées européennes du patrimoine 2026 et souhaitant figurer dans le programme édité par la Ville de Saint-Benoît

Le candidat devra déposer un dossier complet comprenant notamment :

- Le dossier de candidature dûment rempli et paraphé** (Informations sur le porteur de projet et sur le lieu ouvert ; Actions à destination du grand public ; Actions à destination des écoles ; Moyens déployés pour la réalisation du projet ; Engagements de la Ville de Saint-Benoît ; Engagements du porteur de projet et signature).
- Le formulaire d'organisation de manifestation** joint à cet appel à projet (renseigner les besoins en logistique, technique et communication) et un **plan du site** (si implantation sur l'espace public, sauf pour le marché d'art et du patrimoine et à l'espace de restauration, pour lesquels la localisation est définie par la Ville).
- Une copie de la pièce d'identité en cours de validité de l'organisateur (ou de son représentant).
- Un extrait Kbis de moins de 3 mois / une copie des statuts (pour les associations).
- Une copie de l'attestation d'assurance à responsabilité civile / professionnelle couvrant les dommages au tiers ainsi que les dommages au domaine public.
- Une copie de l'attestation relative aux obligations vis-à-vis des cotisations sociales (RSI ou URSAFF), le cas échéant.
- RIB au nom et adresse du candidat (association, entreprise...)
- Restauration : une attestation d'hygiène alimentaire, un rapport de vérification des installations électriques (camions, roulottes, food-trucks)
- Annexes (facultatives) : présentation du candidat, références/expériences, portfolio, etc.

Il indique, en outre, s'il exerce une prestation à titre gratuit ou à titre payant, ou bien, dans le cas d'une association, s'il utilise tout ou une partie d'une subvention attribuée par la Mairie dans le cadre de l'exercice de son activité. Des relais de communication seront mis à disposition de l'ensemble des candidats retenus.

Contact : Direction de la Culture, 0262 50 77 08, culture@ville-saintbenoit.re

1. Informations sur le porteur de projet et sur le lieu ouvert

1.1. Porteur du projet *(obligatoire)*

► Nom de la structure (association, institution, particulier, artisan, etc.) :

Adresse : -----

Tél. ----- Courriel : -----

► Objet de la structure (association, institution, particulier...) :

► Nom et prénom du représentant légal :

Fonction : -----

Tél. ----- Courriel : -----

► Personne chargée du projet « Journées européennes du patrimoine » :

Fonction : -----

Tél. ----- Courriel : -----

1.2. Le monument ou le site ouvert lors des JEP *(obligatoire, si concerné)*

► Nom du monument ou du site :

Adresse : -----

Tél. ----- Courriel : -----

Site internet : -----

► Rappel de l'intérêt historique et patrimonial (descriptif du site) :

► Renseignements complémentaires :

Ouverture au public gratuite *(obligatoire)*

Protection du monument (classé/inscrit au titre des Monuments historiques)

Autres : -----

2. Actions à destination du grand public - 19 et 20 septembre 2026

Une page par action : remplissez cette page autant de fois que nécessaire (action 1, action 2, action 3, etc.)

Action n° _____ : (obligatoire, si concerné)

_Intitulé : _____

_Il s'agit : d'une nouvelle action d'une action reconduite

_Type d'action (visite libre/commentée, démonstration/atelier de savoir-faire, conférence, spectacle, exposition, projection, spectacle musical, circuit/parcours extérieur, autres) :

_Lieu(x) : _____

_Jour(s) et horaires exacts d'ouverture :

Samedi de ___ à ___ et de ___ à ___ / à _____ ; _____ ; _____ ; _____ ; _____ ; (durée _____)

Dimanche de ___ à ___ et de ___ à ___ / à _____ ; _____ ; _____ ; _____ ; _____ ; (durée _____)

_Publics : Grand public

Jeune public, si oui, accessible à partir de quel âge ? _____

Accessibilité aux personnes en situation de handicap, si oui/non précisez :

_Description courte et déroulement de l'action, lien avec un thème des JEP :

_Sur réservation : Oui Non (modalités pour la réservation, nombre de personnes, etc.) :

_Partenaires : _____

_Action mise en place : à titre gracieux via une subvention* prestation payante**

**Subvention de la mairie perçue par des associations bénédictines via la campagne de subvention annuelle.*

** Coût de l'action pour la Ville : _____ € TTC

3. Actions à destination des écoles – Vendredi 18 septembre 2026

Une page par action : remplissez cette page autant de fois que nécessaire (action 1, action 2, action 3, etc.)

Action n° _____ : (obligatoire, si concerné)

_Intitulé : _____

_Il s'agit : d'une nouvelle action d'une action reconduite

_Type d'action (visite libre/commentée, démonstration/atelier de savoir-faire, conférence, spectacle, exposition, projection, spectacle musical, circuit/parcours extérieur, autres) :

_Lieu(x) : _____

_Horaires, durée et nombre de créneaux proposés pour l'action : _____

_Niveau(x)/Cycle(s) des élèves pouvant être accueillis : _____

_Description et déroulement de l'action, lien avec un thème des JEP (détailler les apports pédagogiques, les aspects culturels et/ou artistiques, si travaux menés en classe, etc.) :

_Contact et modalités de réservation pour les enseignants : téléphone courriel

_Partenaires : _____

_Action mise en place : à titre gracieux via une subvention* prestation payante**

**Subvention de la mairie perçue par des associations bénédictines via la campagne de subvention annuelle.*

**Coût de l'action par classe pour l'école (60 €/h max., cf. tarifs de l'Académie) : _____ € TTC

4. Moyens déployés pour la réalisation du projet *(obligatoire)*

4.1. Moyens humains mis en place par le candidat

Lister les moyens humains (nombre de postes/missions) travaillant sur l'action, le nombre de personnes présentes le jour de l'événement, etc., en précisant les actions renseignées.

4.2. Moyens logistiques et techniques mis en place par le candidat

Lister les moyens logistiques et techniques déployés (matériel et nombre : chapiteaux, tables, chaises, bancs, barrières, décor, scène, sonorisation, etc.), en précisant les actions renseignées.

4.3. Moyens fournis par la Ville de Saint-Benoît

■ **Dans le Formulaire d'organisation de manifestation, veuillez indiquer vos besoins logistiques et techniques** (vœux formulés, sans engagement de la Ville et sous réserve de disponibilité). Indiquez, par action, les jours et horaires de prêt souhaités.

Rappel : Pour le marché d'art et du patrimoine et pour l'espace de restauration, les candidats ne peuvent bénéficier d'aucune aide logistique (matériel), seulement d'une aide technique (point électrique).

■ **Dans le Formulaire d'organisation de manifestation, veuillez indiquer les actions de communication prévues** pour l'ensemble de vos activités (site internet, réseaux sociaux, newsletter, affichage propre, presse locale, radio, communiqués de presse, publicités, mailing, partenariats médiatiques) ainsi que vos besoins éventuels.

Les supports de communication édités par la Ville pourront être transmis ou retirés début septembre. Gratuites, les quantités demandées peuvent évoluer selon les stocks disponibles.

- Quantité souhaitée :
 - Affiche éditée par la Ville : _____ (limitée à 10 exemplaires)
 - Programme édité par la Ville : _____ (limitée à 30 exemplaires)

5. Engagements de la Ville de Saint-Benoît

Les structures dont les projets seront sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement par la Ville. Il concerne :

► **Le budget** : si votre projet est sélectionné, vous pouvez prétendre à un financement dont le montant est défini en fonction de l'action et de l'enveloppe budgétaire disponible. Ce financement est destiné à la réalisation exclusive du projet détaillé par l'organisateur dans ce dossier de candidature. Si vous bénéficiez d'un budget dans le cadre de la campagne annuelle de subvention pour les JEP, vous ne pourrez pas prétendre à un financement supplémentaire.

► **Le contenu** : la direction de la Culture peut vous accompagner dans la mise en œuvre de votre projet (mise en relation avec d'autres porteurs de projets, artistes ou intervenants ; retours constructifs sur votre action). En revanche, elle ne pourra pas se substituer au candidat pour la constitution du dossier de candidature.

► **La communication** : La Ville contribuera à la communication autour de vos actions et de l'événement dans son ensemble. Après avoir reçu les éléments détaillant vos actions à destination du grand public, elle **inscrira ces actions sur l'agenda national** dédié à l'événement : <https://openagenda.com/fr/jep-2026-la-reunion>.

De plus, la Ville éditera un programme dédié aux Journées européennes du patrimoine 2026. Sous réserve de validation, chaque projet retenu pourra y figurer.

► **Le soutien logistique et technique** : des moyens pourront être mis à disposition, dans la limite des disponibilités à la date demandée.

6. Engagements du porteur de projet et signature *(obligatoire)*

En tant que porteur de projets dans le cadre des Journées européennes du patrimoine 2026 à Saint-Benoît, vous vous engagez à :

► **Mener à bien votre projet et à respecter la nature de la proposition de départ** qui aura été sélectionnée par la Ville et/ou qui aura reçu une subvention lors de la campagne annuelle de subvention. Le projet réalisé doit correspondre à la proposition faite lors de votre réponse à cet appel à projet.

► **Impliquer la direction de la Culture de la Ville de Saint-Benoît** : lui transmettre les informations pratiques de vos événements afin qu'elle puisse coordonner leur mise en place et inscrire vos actions dans l'agenda national des JEP 2026, et la tenir informée de tout changement concernant le projet dans les plus brefs délais (annulation, changement de date/lieu, etc.).

► **Respecter la gratuité d'accès souhaitée par le ministère de la Culture** : « La visite du lieu ainsi que les animations proposées (visite guidée, exposition, lecture...) doivent être gratuites ou proposées à des tarifs préférentiels, notamment pour les moins de 26 ans et les bénéficiaires des minima sociaux. »*.

Source : <https://journéesdupatrimoine.culture.gouv.fr/espace-organisateurs>

► **Transmettre un bilan de l'événement comprenant le budget réel** des actions proposées **ainsi que la fréquentation réelle** sur vos différentes activités, au plus tard 20 jours après l'événement.

En tant que porteur de projet, je m'engage à respecter l'ensemble des éléments mentionnés ci-dessus.

Je comprends que le dépôt d'un dossier ne signifie pas un soutien financier ou matériel systématique de la Ville de Saint-Benoît.

Dès réception des dossiers de demande de participation et/ou de soutien financier, la direction de la Culture s'engage à transmettre un accusé de réception par mail et à tenir informée la structure partenaire du suivi de sa demande.

Je soussigné(e) _____

(nom de la structure et du gérant) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements

figurant dans le dossier :

Date :

Signature :